

ORAN / GE PRESSEE

FISCALITÉ



4-6
Fiscalité

7
Frais de
recouvrement

8-9
Hommage aux
Conseillers d'État
sortants

10
Hommage à
Denise Kessler

Agenda

Aucune réunion n'est prévue pendant les vacances scolaires, nous vous souhaitons un très bel été!

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet <https://ge.le-centre.ch/> pour trouver les informations détaillées.

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
arthurmiffon.ch

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

Edito



Un grand merci !

Depuis presque un an que je suis partie en campagne, j'ai pu compter chaque jour sur votre incroyable soutien pour battre la campagne. Des flyerings les matins froids d'hiver aux multiples manifestations sportives, culturelles et festives, vous avez été à mes côtés pour m'accompagner dans cette magnifique aventure.

Le résultat fut à la hauteur de nos attentes et grâce à vous, j'ai pu conserver notre siège historique au Conseil d'État et je peux maintenant représenter nos valeurs et nos convictions au sein du collège mais aussi à la tête du passionnant département de l'économie et de l'emploi dont les enjeux sont fondamentaux pour l'avenir de Genève.

Je remercie nos excellents candidates et candidats au Grand Conseil qui se sont donnés sans compter ainsi que mon colistier Xavier Magnin qui a mené une campagne incroyable et sur qui j'ai pu compter tout au long du second tour.

Je me réjouis de servir la population genevoise et nos institutions. Genève mérite que l'on s'engage pour elle.

Que vive Le Centre !

Delphine Bachmann

Le Centre défend le pouvoir d'achat

Le Centre, par la voix de son député Jacques Blondin, a déposé le mois dernier un projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) afin que les familles genevoises, des classes les plus modestes aux classes moyennes supérieures, payent moins d'impôts dans un canton où la fonction fiscale est l'une des plus fortes du pays.

L'enseignement des comptes 2022

Alors qu'un déficit de -93 millions était prévu au budget 2022 en douzièmes provisoires, les comptes 2022 de l'État de Genève ont présenté quant à eux un excédent de revenus de 727 millions de francs grâce à des recettes fiscales hors normes provenant en particulier des secteurs phares de l'économie genevoise comme le commerce international, la finance et l'horlogerie (+1'761 millions par rapport au budget).

En réalité, le bénéfice se montait à 1,3 milliards dont 606 millions ont été affectés par le Conseil d'État à l'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).

De plus, grâce à la bonne santé de ses finances cantonales, l'État voit une nouvelle fois sa dette financière diminuer (-900 millions) pour s'établir à 11,5 milliards de francs à la fin de l'année 2022.

Une réflexion fiscale à mener

Certes, avec un résultat positif pareil et les moyens supplémentaires engagés par le Conseil d'État, il ne fait pas de doute que le niveau d'investissement devrait croître ces prochaines années ; en 2022, l'autofinancement des investissements nets de l'État se montait à 470 millions (-4% par rapport à l'année précédente).



Si la question des investissements est légitime et nécessaire, cette bonne santé financière doit surtout nous conduire à une réflexion approfondie et pérenne en vue d'un meilleur avenir fiscal pour la population genevoise, dont le porte-monnaie peut et doit être moins délesté par l'État.

Et si pour une fois, l'État investissait auprès de ses contribuables afin de leur redonner du pouvoir d'achat au moyen d'une diminution de leurs impôts ?

Une population en mal de pouvoir d'achat

Lorsque l'on consulte les statistiques cantonales de l'État de Genève, la perte de pouvoir d'achat des Genevoises et des Genevois est encore plus manifeste dans un contexte inflationniste aggravé par le conflit est-européen, qui vient s'ajouter aux primes d'assurance-maladie, au loyer et à la ponction fiscale parmi les plus fortes de Suisse.

En mars 2023, l'indice genevois des prix à la consommation s'est accru de 2,7% par rapport à mars 2022. La variation annuelle moyenne se maintient, quant à elle, à +2,8%, soit au-dessus du seuil de stabilité des prix de 2,0% défini par la Banque nationale suisse.

Soulignons notamment « la hausse marquée de prix de l'énergie et des carburants (+11,9% entre mars 2022 et mars 2023), considérés comme particulièrement volatils » ainsi que la hausse des prix des transports (+1,5% en un mois ; +3,6% en un an), de l'habillement et des chaussures (+3,7% en un mois ; +3,0% en un an), de l'alimentation et des boissons non alcoolisées (+0,8% en un mois ; +6,3% en un an) et la hausse des prix liés aux loisirs et à la culture (+0,5% en un mois ; +2,1% en un an), et ce dans un contexte où les économistes s'accordent pour dire que l'inflation s'installe de manière structurelle en Europe, notamment en raison de la crise de la main d'œuvre qui engendre une augmentation du coût de celle-ci.

de la population genevoise

Inutile de rappeler que ces hausses viennent s'ajouter à un risque de pauvreté fortement prégnant dans notre canton, où les inégalités de revenus sont plus marquées que dans l'ensemble de la Suisse ces dernières années ; une situation notamment accentuée par le fait que les aides sociales, allocations et subsides alloués aux bénéficiaires se retrouvent finalement imposés, retournant ainsi à l'État. Ce qui est donné d'une main est donc repris de l'autre.



Taux de risque de pauvreté (2016-2018)

Ensemble des ménages	18,5 %
Couples sans enfant	11,4 %
Couples avec enfant(s)	19,1 %
Familles monoparentales	31,5 %
Personnes seules	21,6 %

Une baisse d'impôts nécessaire

Au regard des comptes 2022, un constat s'impose : Genève ne souffre absolument pas d'un manque de recettes. Notre canton demeure au contraire celui dont les charges sont les plus importantes et celui qui exploite déjà le plus son potentiel fiscal.

Aujourd'hui, alors que la RFFA a prouvé son efficacité et que les recettes de l'État ont

augmenté massivement, il faut réduire la pression fiscale sur les personnes physiques, surtout au vu de la forte inflation que nous connaissons et du coût de la vie à Genève.

Mais pas n'importe comment. En effet, la possibilité de réduire les impôts de manière linéaire ou de modifier le taux de l'impôt de manière disparate posent problème : dans le premier cas, à force de concerner tout le monde, cette mesure

ne vise plus personne ; dans le second cas, elle risque de tordre la progressivité de l'impôt.

En conséquence, Le Centre dépose un projet de loi visant une augmentation de déductions existantes et une baisse significative des barèmes d'imposition pour la classe moyenne avec une refonte de la trop forte progressivité de l'impôt.

«Le Centre dépose un projet de loi visant une augmentation de déductions existantes et une baisse significative des barèmes d'imposition pour la classe moyenne avec une refonte de la trop forte progressivité de l'impôt.»

Il ne s'agit pas ici de tuer l'impôt ni de nuire aux prestations à la population, mais bien de rendre aux contributeurs une part de pouvoir d'achat, dès lors que les recettes fiscales cantonales le permettent.

Si l'impôt sert évidemment à garantir la qualité des prestations à la population, à maintenir la capacité d'investissement de l'État et à assurer une juste redistribution des richesses, il ne doit pas devenir une fin en soi ni un outil de précarisation

supplémentaire pour la population genevoise.

Commentaires sur le projet de loi

Art. 35. Déduction pour frais de garde des enfants.

La proposition est de passer de 25'000 à 30'000 francs (soit +5'000 francs de déduction par enfant) et d'intégrer également les adolescents dans cette possibilité de déduction en passant de 14 à 18 ans pour les enfants concernés.

Art. 36. Déduction en cas d'activité lucrative des deux conjoints

La proposition est de passer de 1'000 à 2'000 francs (soit +1'000 francs de déduction par couple).

Art. 39. Déductions pour charges de famille.

La proposition est de passer de 13'000 à 17'000 francs (soit +4'000 francs de déduction pour chaque charge de famille) et de 6'500 à 8'500 (soit +2'000 francs de déduction pour chaque demi-charge de famille). Il s'agit ici d'une reprise de la proposition de loi déposée par Le Centre, le 06 septembre dernier (PL 13174).

Le Centre défend le pouvoir d'achat de la population genevoise

Art. 40. Déduction pour bénéficiaires de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité

La proposition vise à supprimer la discrimination fiscale à l'égard des couples mariés en multipliant par deux la déduction possible pour deux époux rentiers en lieu et place du système de déduction majorée.

Avec cette proposition, le montant maximal de la déduction est porté à 20'000 francs : pour deux époux rentiers, la déduction passe donc de 2'300 à 4'000 francs (+1'700 francs de déduction par couple) ; de 4'600 à 8'000 francs (+3'400 francs de déduction par couple) ; de 6'900 à 12'000 francs (+5'100 francs de déduction par couple) ; de 9'200 à 16'000 francs (+6'800 francs de déduction par couple) ; de 11'500 à 20'000 francs (+8'500 francs de déduction par couple).

Art. 41. Taux de l'impôt

La modification du taux de l'impôt telle que proposée par le présent projet de loi concernerait les contribuables, dont le revenu déterminant se situe entre 17'494 francs et 170'718 francs (avec une proposition de diminution de 5% du taux de l'impôt pour chacune des tranches concernées) et entre 170'719 francs et 251'447 francs (avec une proposition de diminution de 4,5% à 0,5% du taux de l'impôt en fonction de chacune des tranches concernées).

Cette proposition ne concernerait pas moins de 185'000 contribuables, soit 75% des contribuables genevois, des classes les plus modestes aux classes moyennes supérieures.

Afin de corriger la progressivité de l'impôt, le présent projet de loi propose la création de douze nouvelles tranches transitoires au lieu des deux tranches actuelles concernant le revenu déterminant de 160'180 francs à 259'238 francs.

Rappelons que 160'010 francs est le revenu annuel brut médian d'un couple avec enfant(s), autrement dit, derrière l'illusion de concéder des déductions fiscales aux plus fortunés de notre canton, il convient de relativiser.

A cet égard, nous rappelons les chiffres du tableau ci-dessous, toujours issu des statistiques cantonales genevoises :

Chiffres clés (2016-2018)	
Revenu annuel brut médian, en franc	
<i>Couples sans enfant</i>	119 685
<i>Couples avec enfant(s)</i>	164 010
<i>Familles monoparentales</i>	89 082
<i>Personnes seules</i>	63 527

Claudio Marques, assistant parlementaire

Encadrer et plafonner les frais des sociétés de recouvrement

Il y a urgence à agir pour mieux encadrer les frais des sociétés de recouvrement. C'est l'objectif d'une motion que j'ai déposée à Berne ce printemps et cosignée par une cinquantaine de parlementaires, tous partis confondus, en collaboration avec la Fédération romande des consommateurs (FRC).

Beaucoup d'entreprises publiques et privées font recours à des sociétés pour le recouvrement de leurs créances. Alors que les clients des entreprises en question ne sont souvent pas liés par des relations contractuelles, les maisons de recouvrement gonflent les factures du créancier de manière automatique avec des frais souvent indus, voire abusifs, sans vérifier le fondement de la créance.

Ainsi, pour une facture de l'ordre de 150 francs, le montant des frais peut s'élever jusqu'à 200 francs supplémentaires.

Par crainte d'être mis aux poursuites et sous pression par des procédés proches de la contrainte, les débiteurs s'acquittent souvent de la totalité des frais pourtant en partie indus.

Ces méthodes sont non seulement discutables mais dénuées de tout fondement juridique.

Pour justifier de telles pratiques, les sociétés de recouvrement se réfèrent à l'article 106 du Code des obligations, qui prévoit le report du coût du recouvrement sur le débiteur au titre de dommage supplémentaire et les conditions selon lesquelles cette pratique peut être tolérée.

Pourtant, la jurisprudence prévoit que les frais engagés par le créancier (ou une société de recouvrement) ne doivent être inclus que de manière très exceptionnelle dans les dommages supplémentaires résultant de la mise en demeure, celle-ci

«Par crainte d'être mis aux poursuites, et mis sous pression par des procédés proches de la contrainte, les débiteurs s'acquittent souvent de la totalité des frais pourtant en partie indus.»



étant à la charge du débiteur. Cependant, tel n'est très clairement pas le cas dans la pratique courante des sociétés de recouvrement comme le constatent régulièrement les organisations de défense des consommateurs à commencer par la Fédération romande des consommateurs (FRC).

Dans ce contexte, la motion invite le Conseil fédéral à légiférer en plafonnant les frais exigibles des sociétés de recouvrement et par pallier en fonction des montants des créances (par exemple : moins de 100 francs ; 100 francs à 300 francs ; etc.) Ce modèle d'encadrement s'inspirerait de la pratique du Tribunal fédéral en matière de taux d'intérêts considérés comme usuriers.

Avec le retour de l'inflation, beaucoup de personnes se retrouvent dans des situations financièrement difficiles. La motion a ainsi pour but de limiter les risques d'exposition au surendettement

et d'encadrer des pratiques devenues intolérables.

Vincent Maitre, Conseiller national

Hommage du Centre aux

Lors de sa session du 11 mai dernier, le Grand Conseil prenait congé des quatre magistrats dont le mandat s'achevait à la fin de la législature. A cette occasion, Le Centre n'a pas manqué de leur rendre un hommage personnalisé par la voix de son chef de groupe, Sébastien Desfayes, dont voici l'intervention dans son intégralité :

« Mesdames et Messieurs les députés,

Je tiens quand même à rendre un hommage aux quatre Conseillers d'État sortants et, même si les plus jeunes ne comprennent pas ce que je vais dire, quand on s'appelle Desfayes, on ne peut que parler de cinéma.

Ainsi, j'aimerais parler du parcours politique de chacun d'entre eux au travers de quatre films cultes.



Je commencerai par Mme Fabienne Fischer qui reprend le rôle de James Stewart dans « Monsieur Smith – en l'occurrence Madame Smith – au Sénat ». Voici l'histoire.

Une nouvelle politicienne brillante et idéaliste est désignée candidate par son parti, pour remplacer un politicien rompu à toutes les expériences politiques.

Guidée tout au long de son mandat par ses convictions, elle se bat pour son canton alors que le politicien qu'elle a remplacé projette de revenir en politique au même moment, projet s'annonçant plus que probable pour de nombreux pronostiqueurs.

La politicienne idéaliste doit éviter les non-dits, les trahisons de son propre camp et les compromissions des hommes et femmes politiques ; elle refuse de devenir seulement remplaçante et défend jusqu'au bout son poste, ses idées et son bilan, quel que soit le prix à payer.

Le groupe Le Centre remercie la Conseillère d'État, Mme Fischer. Nous garderons d'elle sa sincérité, son intelligence et sa volonté de changement au service de notre République.



Pour Mme Anne Emery-Torracinta, ça ne surprendra personne, c'est un film consacré à l'école où elle reprend le rôle de Gérard Depardieu : « Le plus beau métier du monde ».

Une professeure d'histoire est arrachée à la tranquillité de sa commune et de son activité professionnelle pour se retrouver à la tour Baudet. Il s'agit d'un établissement qualifié pudiquement de particulièrement « sensible ».

On l'affecte alors au département réputé parmi les plus difficiles à manœuvrer et à satisfaire dans un gouvernement traversé par les secousses, les crises et les manifestations.

La professeure d'histoire va devoir affronter une politique publique et un personnel très différent de ce qu'elle pensait connaître. Elle doit aussi faire face aux doléances des parents et de leurs avocats, aux insatisfactions des syndicats d'enseignants et aux récriminations des députés qui, tous, entendent lui imposer leur loi. Décidément, il s'agit bien du plus beau métier du monde.

Le groupe Le Centre remercie la Conseillère d'État, Mme Emery-Torracinta, lui reconnaissant une remarquable maîtrise des dossiers et une fermeté non flegmatique digne d'une Première ministre britannique.

Conseillers d'État sortants



Pour M. Mauro Poggia, il y a d'abord une ressemblance physique frappante avec Lino Ventura, et donc nous pensons bien entendu aux « Tontons flingueurs ».

A la demande de l'un de ses amis, un propriétaire de salon de jeux surnommé le « Napolitain », un avocat au caractère fort et ombrageux se retrouve contraint de quitter son étude. Il est chargé de prendre la tutelle d'une pupille appelée la « Grande Maison » qui n'est autre que la fille cachée du « Napolitain », lequel est parti vers des cieux plus cléments fiscalement parlant. L'avocat découvre un environnement semé d'embûches et va de surprise en surprise. Contrairement aux attentes du « Napolitain », l'avocat a de la peine à maîtriser sa pupille, qui, bien qu'attachante, se révèle rebelle et farouche. La pupille a aussi de nombreux courtisans de tous bords qui rêvent tous de la conquérir et qui se comptent bien au-delà de la seule bande du « Napolitain ». Pour tenter, croit-il, de protéger sa pupille, l'avocat va choisir l'épreuve de force, seul contre tous, dans un style percutant et tout personnel.

Un second épisode est prévu : il s'appelle « Touchez pas au grisbi » mais l'avocat sera remplacé par une avocate.

Le groupe Le Centre remercie le Conseiller d'État, M. Poggia, lui reconnaissant une énergie et une force de persuasion qui justifient pleinement la confiance qu'avait placée en lui le « Napolitain » mais aussi des dizaines de milliers de Genevois.



Et puis enfin, pour M. Serge Dal Busco, quel autre film et quel autre rôle que celui de Marlon Brando dans « Apocalypse Now ».

Pendant la guerre des transports, les organisations politiques opposées à l'application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée confient à leurs députés la mission de débusquer et abattre politiquement le maître d'œuvre de ce nouveau paradigme automobile, dont les méthodes sont jugées inquiétantes et, pire encore, constitutives de haute trahison ; ce prétendu traître est le colonel Kurtz, surnommé aussi le « beau Serge ». Il est vrai que ce chef de guerre est réputé pour aimer l'odeur du napalm mais aussi de la bande cyclable au petit matin... surtout lorsqu'elle a été fraîchement peinte de nuit...

Au cours de cette mission commando, aucune réconciliation entre les deux camps ne semble d'abord possible. Pour les uns, le maître de cette nouvelle mobilité est un gourou à la tête de cyclistes hallucinés et hallucinants ; pour les autres, il est un défenseur de la mobilité douce face aux forces des ténèbres automobiles.

Pourtant, en étudiant le dossier de Kurtz, un homme au parcours et au caractère exemplaires, les commandos deviennent fascinés par ce chef de guerre, avec lequel ils finissent par faire la paix.

Le groupe Le Centre remercie le Conseiller d'État, M. Dal Busco, saluant sa détermination, son engagement et sa bienveillance au service sincère de notre Canton et de sa population. »

*Sébastien Desfayes,
député, chef de groupe
Mise en texte : Claudio Marques,
assistant parlementaire*

*Sources et crédits images
de gauche à droite:
<https://www.fabiennefischer.ch/>
<https://www.emery-torracinta.ch/>
<https://www.parlament.ch/>
©Aurélien Bergot*

Hommage à Denise Kessler

Nous apprenions avec une profonde tristesse le départ de notre amie et collègue de parti, Mme Denise Kessler, le 23 mai dernier à l'âge de 88 ans.

Ancienne Conseillère municipale de la ville du Grand-Saconnex de 1975 à 1979 et ancienne Conseillère administrative de 1979 à 1991, Denise a présidé le Groupement des Femmes ainsi que la commission thématique « Intégration et droits de la personne » de notre parti pendant de nombreuses années ; elle a également été la première représentante du Centre (ex-PDC) à siéger au sein du Comité de Coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie (Stopexclusion), depuis sa constitution en 2005 jusqu'en 2016.

A titre personnel, j'ai eu l'opportunité et la joie de faire la connaissance de Denise il y a plus d'une dizaine d'années. Jeune naturalisé, nos premières discussions portaient surtout sur les politiques de naturalisation et d'intégration à Genève et en Suisse. J'admirais alors la force et l'énergie déployées par cette militante au grand cœur dont l'expérience de vie et les nombreux engagements avaient nourri une aversion tenace pour toute forme de « retraite », fut-elle morale ou physique.

Il y a sept ans, alors que je lui succédais à la présidence de la commission « Intégration et droits de la personne » et au Comité de Stopexclusion, Denise m'avait confié ses derniers conseils et enseignements ainsi que plusieurs classeurs qui compilaient l'entier de son travail et de son engagement en lien avec l'actualité politique de ces deux fonctions : un héritage inestimable pour l'histoire et l'identité de notre parti.

En effet, si Denise était reconnue et appréciée pour sa personnalité solaire qui ne laissait personne indifférent, son combat en faveur du respect de la dignité absolue inhérente à chaque individu et son engagement au service de toute la communauté en vue du bien commun demeurent pour notre mémoire et notre parti comme deux injonctions à



ne pas rompre ni abandonner l'une des caractéristiques démocrates-chrétiennes constitutives de notre identité doctrinale et politique : le principe de solidarité.

Claudio Marques, assistant parlementaire

Puisse Denise continuer d'inspirer et de nourrir dans notre action politique le soin de porter et de défendre dans notre canton comme dans notre pays une politique d'accueil et d'intégration digne et responsable puisqu'au final, « nous ne sommes [...] que des immigrés, des hôtes comme tous nos pères » (1 Chr 29, 15).

A Denise et à sa famille, nos plus sincères pensées et prières.

La fête du Centre en images



IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch



Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFFIC

Certifié  Chartre Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestraffic.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

Compte CCP: 12-3964-3
IBAN: CH13 0900 0000 1200 3964 3
Le Centre Genève
Motif versement: don Le Centre Genève